

Délibération n°012/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de convocation : 22 janvier 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 22 janvier 2026

Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 67

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux janvier deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BERTHEAU Guy, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUCQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VUILLERMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CONTE Claude (pouvoir à M. Pouillot), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme WERA), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Abry), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Giroux), SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VIGOUROUX Philippe (suppléant M. Bertheau).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, FOUCHER Gérard, GUILLAUME Philippe, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MELLIN Solange, PICARD Christine, PROT Michel, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Attributions de compensation provisoires de 2026

- Vu l'article 1609 nonies C troisième alinéa du 1^{er} du V du Code Général des Impôts,
- Vu la délibération n°364/2017 du 30/10/2017, portant modalité de reversement partiel de fiscalité aux communes sur lesquelles sont implantées des éoliennes,
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 20 décembre 2017, adoptant les statuts de la Communauté de communes de Puisaye Forterre,
- Vu les délibérations n°55/2018 du 28/03/2018, n°223/2018 et 224/2018 du 13 septembre 2018 et 436/2018 du 17 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire,
- Considérant le régime fiscal applicable à la Communauté de communes de Puisaye Forterre est celui de la fiscalité mixte,

Délibération n°012/2026

- Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de communiquer à chaque commune membre le montant de l'attribution de compensation provisoire avant le 15 février 2026,
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition de la 3ème Vice-Présidente,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :

- Décide de fixer les attributions de compensation provisoires 2026, pour chaque commune comme suit :

Communes	Attributions de compensation définitives 2025	Attributions de compensation provisoires 2026
ANDRIES	40 648,00	40 648,00
ARQUIAN	81 918,20	81 918,20
BEAUVOIR	22 160,00	22 160,00
BITRY	51 291,20	51 291,20
BLENEAU	372 995,69	372 995,69
BOUHY	78 198,60	78 198,60
CHAMPCEVRAIS	37 217,00	37 217,00
CHAMPIGNELLES	202 689,00	202 689,00
CHARENTENAY	7 906,00	7 906,00
CHARNY OREE DE PUISAYE	1 052 248,05	1 052 248,05
COULANGERON	4 892,00	4 892,00
COURSON-LES-CARRIERES	145 970,00	145 970,00
DAMPIERRE SOUS BOUHY	69 754,60	69 754,60
DIGES	47 770,00	47 770,00
DRACY	10 946,00	10 946,00
DRUYES-LES-BELLES-FONTAINES	50 856,00	50 856,00
EGLENY	17 946,00	17 946,00
ETAIS-LA-SAUVIN	71 673,00	71 673,00
FONTAINES	15 393,00	15 393,00
FONTENAY-SOUS-FOURONNES	11 222,00	11 222,00
FONTENOY	39 607,00	39 607,00
FOURONNES	17 673,00	17 673,00
LAIN	21 719,00	21 719,00
LAINSECQ	52 341,00	52 341,00
LALANDE	3 788,00	3 788,00
LAVAU	77 873,00	77 873,00
LES HAUTS DE FORTERRE	89 807,00	89 807,00
LEUGNY	13 567,00	13 567,00
LEVIS	42 657,00	42 657,00
MERRY-SEC	19 131,00	19 131,00
MEZILLES	114 766,00	114 766,00
MIGÉ	12 058,00	12 058,00
MOUFFY	8 228,00	8 228,00
MOULINS-SUR-OUANNE	59 287,00	59 287,00
MOUTIERS-EN-PUISAYE	68 616,00	68 616,00
OUANNE	86 755,00	86 755,00
PARLY	21 912,00	21 912,00
POURRAIN	36 328,00	36 328,00

Délibération n°012/2026

Communes	Attributions de compensation définitives 2025	Attributions de compensation provisoires 2026
ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES	177 785,00	177 785,00
RONCHERES	14 273,00	14 273,00
SAINPUITS	57 364,00	57 364,00
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	225 285,63	225 285,63
SAINT-FARGEAU	570 723,00	570 723,00
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	43 677,00	43 677,00
SAINT-PRIVÉ	90 552,00	90 552,00
SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE	153 631,44	153 631,44
SAINTS-EN-PUISAYE	51 410,00	51 410,00
SAINT-VERAIN	34 936,60	34 936,60
SEMENTRON	20 316,00	20 316,00
SOUGERES-EN-PUISAYE	46 129,00	46 129,00
TANNERRE-EN-PUISAYE	51 627,00	51 627,00
THURY	65 942,00	65 942,00
TOUCY	425 066,00	425 066,00
TREIGNY-PERREUSE-SAINTE COLOMBE	189 005,00	189 005,00
VAL-DE-MERCY	15 439,00	15 439,00
VILLENEUVE-LES-GENETS	42 783,00	42 783,00
VILLIERS-SAINT-BENOIT	38 111,00	38 111,00
MONTANT TOTAL	5 493 863,01	5 493 863,01

- Dit que le versement interviendra par douzième,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La 3^{ème} Vice-Présidente, Catherine CORDIER



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03/02/2026

ID : 089-200067130-20260129-012_2026-DE

